

Inscription scolaire



V6 07032024

Numéro unique gratuit :
08000 13140

Services municipaux et CCAS

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 12h à 18h

Inscription scolaire

L'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans. L'inscription se fait pour l'entrée à l'école maternelle et élémentaire, ou lors de changement de domicile. L'inscription scolaire en "toute petite section" se fait sous réserve de place disponible.

Où trouver le dossier ?

- à la **Maison de l'Enfance et de la Jeunesse**
1, promenade de la Crau
- sur www.miramas.fr

Où retourner le dossier complet ?

Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Documents à fournir (originaux et photocopies)

- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance et si besoin extrait d'acte de mariage
- les 2 livrets de famille, si le nom du ou des responsables est différent de celui de l'enfant,
- le jugement de divorce ou de séparation

- si vous êtes hébergé, le justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne qui vous héberge, l'attestation d'hébergement, un justificatif à votre nom
- le certificat de radiation scolaire pour un changement d'école.

Quand ?

De mi-février à fin avril

Délai ?

- un mail de confirmation de dépôt du dossier sera adressé sous 5 jours maximum
- un certificat d'inscription scolaire sera adressé le 15 mai au plus tard

